

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

AMENDEMENT

N ° CF1275

présenté par

Mme Brulebois, M. Batut, Mme Lenne, Mme Degois, M. Borowczyk, M. Mazars, Mme Mörch,
M. Bois, M. Travert, M. Buchou, Mme Pascale Boyer, M. Haury, Mme Le Peih, M. Kerlogot et
M. Girardin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.